

# COMMUNE DE NIEDERSCHAEFFOLSHEIM

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2001 A 20 HEURES 15

Convocation en date du 30 mars 2001

Sous la présidence de M. VIERLING Fernand, Maire

Membres présents :

M. VIERLING Fernand, Maire

M. PAULUS Jean-Paul, M. VOEGELE Paul, M. GEIST Patrick, M. VOLGRINGER Alphonse, Adjoints au Maire

M. TRIMBUR Franck, M. GUTHMULLER Roland, M. LANOIX Martin, M. DURRHEIMER Rémi,

M. SPITZER Gilbert, M. DAUL Claude, M. KELLER Richard, M. DOSSMANN Dominique, M. FURST Denis,  
Conseillers Municipaux

Membre absent excusé : Mme WARTZOLFF Monique, avec pouvoirs à M. SPITZER Gilbert  
Conseillère Municipale

-----

### 1 - CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

En vue de répartir les tâches incombant aux élus, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de constituer les commissions suivantes et procède à la désignation de leurs membres.

#### COMMISSION DES FINANCES

MM. VIERLING Fernand - PAULUS Jean-Paul - GEIST Patrick - VOLGRINGER Alphonse - KELLER Richard

#### COMMISSION DU PATRIMOINE BATI ET NON BATI

MM. VIERLING Fernand - PAULUS Jean-Paul - GEIST Patrick - GUTHMULLER Roland - LANOIX Martin  
DURRHEIMER Rémi - SPITZER Gilbert - DAUL Claude - DOSSMANN Dominique - FURST Denis

#### COMMISSION DU LOTISSEMENT

MM. VIERLING Fernand - PAULUS Jean-Paul - GEIST Patrick - TRIMBUR Franck - DURRHEIMER Rémi  
KELLER Richard - DOSSMANN Dominique

#### COMMISSION DE LA VOIRIE, DE L'ECLAIRAGE PUBLIC, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'EAU POTABLE

MM. VIERLING Fernand - PAULUS Jean-Paul - VOEGELE Paul - VOLGRINGER Alphonse  
TRIMBUR Franck - LANOIX Martin - DURRHEIMER Rémi - SPITZER Gilbert - KELLER Richard  
DOSSMANN Dominique - FURST Denis

#### COMMISSION DU CIMETIERE ET DES ESPACES VERTS

MM. VIERLING Fernand - PAULUS Jean-Paul - VOEGELE Paul - TRIMBUR Franck

#### COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

MM. VIERLING Fernand - PAULUS Jean-Paul - GEIST Patrick - VOLGRINGER Alphonse  
GUTHMULLER Roland - Mme WARTZOLF Monique - DOSSMANN Dominique

#### COMMISSION COMMUNICATION ET PUBLICATION

MM. VIERLING Fernand - PAULUS Jean-Paul - GEIST Patrick - SPITZER Gilbert

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

*Au titre des Membres du Conseil Municipal* : MM. VIERLING Fernand - PAULUS Jean-Paul - VOEGELE Paul  
Mme WARTZOLFF Monique - FURST Denis

*Au titre des Membres extérieurs* : Mmes BOEHRINGER Marie-Claire - SCHALLER Béatrice  
SCHNEIDER Denise - SCHOENFELDER Martine (déléguée UDAF)

### 2 - CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la durée du mandat des douze membres de la Commission Communale correspond à celle du mandat du Conseil Municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseils Municipaux.

Cette commission, outre le Maire qui en assure la présidence, est composée de six titulaires et de six suppléants pour les communes de moins de 2000 habitants, désignés à partir d'une liste de contribuables dressée en nombre double par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- procède à l'élaboration de la liste de présentation de douze noms pour la désignation de six commissaires titulaires et autant de noms pour les six commissaires suppléants, à savoir :

*Commissaires titulaires* : MM. DAUL Claude - LANOIX Martin - SPITZER Gilbert - DURRHEIMER Rémi  
FURST Denis - PAULUS Jean-Paul - VOEGELE Paul - DOSSMANN Dominique - MADER Maurice  
GOLLA Paul - TRIMBUR Franck - STEINMETZ Joseph (Kriegsheim)

*Commissaires suppléants* : MM. LANG André - KELLER Richard - ZITVOGEL Mathieu - VOLGRINGER  
Alphonse - GUTHMULLER Roland - GEIST Patrick - Mme WARTZOLFF Monique - KIEFFER Pierre  
KELLER Joseph - KREUTHER René - KREUTHER Pierre Paul - BUR Joseph (Rottelsheim)

### **3 - CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu des dispositions de l'article 279 du Code des Marchés Publics, il convient de constituer une commission d'appel d'offres et d'adjudication comprenant, en ce qui concerne les communes de moins de 3500 habitants, le Maire et trois membres du Conseil Municipal.

Selon une jurisprudence du Conseil d'Etat, seule cette commission est compétente pour attribuer les marchés à l'exclusion de toute autre instance, y compris le Conseil Municipal.

A cet effet, Monsieur le Maire suggère aux élus de s'inspirer de la liste des Membres des autres commissions communales qui reflètent le plus fidèlement la composition de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- désigne les Membres suivants devant faire partie de la commission d'appel d'offres et d'adjudication :

*Président* : M. VIERLING Fernand

*Membres titulaires* : MM. PAULUS Jean-Paul - GEIST Patrick - TRIMBUR Franck

*Membres suppléants* : MM. GUTHMULLER Roland - DURRHEIMER Rémi - FURST Denis

### **4 - DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AUX SYNDICATS**

Monsieur le Maire explique aux élus que suite au renouvellement général de l'assemblée locale, il importe de procéder à l'élection des délégués du Conseil Municipal représentant la commune au sein des différents organismes extérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- désigne les délégués suivants représentant le commune au sein des organismes ci-après :

#### **SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU BAS-RHIN**

M. PAULUS Jean-Paul, 1° Adjoint au Maire

#### **SYNDICAT DES EAUX DE HOCHFELDEN ET ENVIRONS**

M. PAULUS Jean-Paul, 1° Adjoint au Maire

M. VOEGELE Paul, 2° Adjoint au Maire

#### **SIVOM DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER ET ENVIRONS**

M. PAULUS Jean-Paul, 1° Adjoint au Maire

M. TRIMBUR Franck, Conseiller Municipal

#### **COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE**

M. VIERLING Fernand, Maire

## 5 - DETERMINATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire explique aux élus qu'en raison du renouvellement général de l'assemblée, il appartient à celle-ci de fixer le taux de l'indemnité de fonction du Maire et des Adjointes.

Il précise que selon les barèmes de référence, l'indemnité du Maire d'une commune comprise entre 1000 et 3499 habitants, peut être fixée au taux maximal de 43 % de l'indice brut 1015. Celle d'un Adjoint relevant de la même tranche d'habitants, est limitée au taux maximal de 40 % sur la base de 31 % de l'indice brut 1015.

Les cinq élus ont précisé chacun de façon explicite que les indemnités de fonction ne feront pas l'objet d'écêtement.

M. VIERLING Fernand a quitté la salle lors du vote du taux de l'indemnité du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de fixer comme suit le taux des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes pour l'année en cours à compter du 25 mars 2001 :

- a) Monsieur VIERLING Fernand, Maire : 31 % de l'indice brut 1015
- b) Monsieur PAULUS Jean-Paul, 1° Adjoint |
- c) Monsieur VOEGELE Paul, 2° Adjoint | 40 % sur la base de 31 % de l'indice brut 1015
- d) Monsieur GEIST Patrick, 3° Adjoint | pour chacun des quatre Adjointes
- e) Monsieur VOLGRINGER Alphonse, 4° Adjoint |

## 6 - FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2001

Monsieur le Maire informe les élus qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2001, compte tenu des nouvelles bases d'imposition notifiées par la Direction des Services Fiscaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de porter une majoration de 2 % à l'ensemble des taux appliqués aux rôles de l'année précédente.

Compte tenu des bases d'imposition notifiées, le produit fiscal de référence se décompose de la manière suivante au titre de l'année 2001 :

	<b>BASES</b>	<b>TAUX</b>	<b>PRODUIT</b>
Taxe d'habitation	4 800 000	8,89	426 720
Foncier bâti	3 606 000	7,34	264 680
Foncier non bâti	295 000	42,89	126 526
Taxe professionnelle	2 320 000	8,79	203 928
<b>T O T A L</b>			<b>1 021 854</b>

## 7 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Dans le cadre de la préparation du budget primitif de l'exercice 2001, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'arrêter le montant des subventions de fonctionnement comme suit :

	(p.m.) <b>2000</b>	<b>2001</b>
01 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	50 000	50 000
02 - ASSOCIATION FONCIERE NIEDERSCHAEF.	7 000	18 000
03 - CERCLE SAINT-MICHEL	5 000	(*) 20 000
04 - FOOTBALL-CLUB	5 000	5 000
05 - TENNIS-CLUB	4 500	4 500
06 - COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE	8 000	8 000
07 - COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	1 000	1 000
08 - AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	4 000	4 000
09 - CHORALE SAINTE-CECILE	3 500	3 500

10 - GARDERIE "LES PETITS COQUINS"	3 000	3 000
11 - ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	1 500	1 500
12 - COMITE NATIONAL LIGUE C/CANCER	400	./.
13 - MUTUELLE DU TRESOR	150	./.
14 - DIVERS (PROVISION)	50 000	(**) 50 000
<b>T O T A L</b>	<b>143 050</b>	<b>168 500</b>

(\*) dont subvention de fonctionnement : 5 000

et 15 000 pour l'utilisation des infrastructures des Missions Africaines à Haguenau par les équipes du Cercle Saint-Michel, à verser au club sur présentation des décomptes officiels des Missions Africaines.

(\*\*) dont subvention pour classe transplantée : 25 F/jour/élève jusqu'à la classe de 3<sup>ème</sup> incluse.

## 8 - EQUIPEMENT INFORMATIQUE COMPLEMENTAIRE POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire les crédits nécessaires à l'acquisition d'un équipement informatique complémentaire destiné aux services administratifs, avec mise en réseau et connexion à Internet. L'équipement en place sera mis à la disposition des écoles, en remplacement du matériel dérobé.

## 9 - TRAVAUX D'INVESTISSEMENT A INSCRIRE AU BUDGET PRIMITIF 2001

Sur proposition du Maire, les travaux d'investissement suivants seront inscrits au budget primitif 2001 :

- bâtiments : groupe scolaire - église - presbytère (crédits complémentaires).
- voirie route de Bischwiller (RD 139) portion devant l'école avec retrait de la clôture de la cour d'école du côté de la rue des Mésanges et aménagement d'une entrée à partir de la rue de l'Eglise.
- voirie rue des Roses - Lilas - Tulipes : dans le cadre des travaux en cours, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de l'entreprise TRABET pour la mise en souterrain partielle du réseau téléphonique et la réalisation des travaux de la voie de liaison rue des Roses - rue des Muguets, pour un montant de F 96 158,40 TTC. Le remplacement de quelques mâts d'éclairage public et de leurs équipements sont également décidés à l'unanimité, sur la base d'un prix unitaire de F 2 523,56 TTC proposé par la société VULKANLUX.
- stade municipal : mise en place d'une éclairage du stade de football.
- acquisition de matériel : nettoyeur à haute pression - 2 bancs pour la Place de la Mairie - cireuse pour l'école - matériel scolaire (épiscopo).

## 10 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE FORMULEE PAR LA PORCHERIE D'ENGRAISSEMENT KOEGER EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE 576 PORCS A BATZENDORF AU LIEU-DIT "HERRENSTRASSE"

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2001 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique d'un mois du 23 avril au 25 mai 2001, sur le projet cité en objet.

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation conformément aux dispositions prévues par la loi et ses décrets d'application,

Vu le dossier de demande y relatif, comportant notamment l'étude d'impact et les divers documents constitués dans le cadre de la procédure de demande d'autorisation d'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement,

Considérant le secteur géographique d'implantation du site,

Après en avoir délibéré, décide, par 13 voix contre dont une procuration, 1 voix pour et 1 abstention, d'émettre un avis défavorable au projet en raison des nuisances olfactives engendrées par une exploitation de ce type et l'inquiétude croissante manifestée à ce jour par les riverains habitant à l'ouest de la commune, déjà soumis à cette gêne du fait du vent dominant.

-----

Fait et délibéré à NIEDERSCHAEFFOLSHEIM le 4 avril 2001

Le Maire,

Les Membres du Conseil Municipal,